



À l'attention de **Monsieur Pascal SMET**  
Secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme  
Boulevard du Roi Albert II, 37 – 12<sup>e</sup> étage  
1030 Bruxelles

**OBJET : délivrance du permis d'urbanisme pour le réaménagement de la chaussée d'Alseberg et sécurité des cyclistes.**

Bruxelles, le 20 décembre 2019.

Monsieur le Secrétaire d'État à l'Urbanisme,

Une demande de permis a été introduite par Bruxelles Mobilité le 13 août 2019 pour le réaménagement complet d'une partie de la chaussée d'Alseberg (à savoir le tronçon entre Stalle et Coghen). Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2019 et à l'avis remis par la commission de concertation le 4 décembre 2019, la Région devrait d'ici peu se prononcer sur cette demande.

Le GRACQ fait partie du comité de pilotage des travaux depuis bientôt un an, et a participé aux différentes concertations tout comme à l'enquête publique. Nous tenons à vous faire part de notre **profonde déception** concernant la nature des travaux envisagés : le gain de confort pour les déplacements à vélo est trop marginal et cette mouture, si elle devait aboutir, représenterait une **occasion manquée de réellement sécuriser les déplacements à vélo** sur cet axe stratégique. Le projet ne correspond pas aux ambitions affichées par le plan Good Move, et nous ne pouvons que regretter que les avis convergeant en ce sens n'aient pas été suffisamment pris en compte dans l'avis de la commission de concertation.

Afin de pallier l'absence d'aménagements cyclables dans le bas du tronçon concerné, Bruxelles Mobilité a proposé de dévier les cyclistes sur un itinéraire alternatif de qualité, en convertissant les rues de Nieuwenhove et du Doyenné en rues cyclables. Or nous n'avons à ce jour aucune garantie que ces rues seront effectivement aménagées afin d'offrir aux cyclistes une réelle alternative, confortable et sécurisante. Nous demandons donc que la **délivrance du permis d'urbanisme pour la chaussée d'Alseberg soit conditionnée au réaménagement des rues de Nieuwenhove et du Doyenné en rues cyclables.**

Nous souhaitons également attirer plus particulièrement votre attention sur la sécurité des cyclistes dans le tronçon entre l'avenue de Floréal et l'avenue Coghen. Une piste cyclable en trottoir est effectivement prévue dans le sens montant, à droite du stationnement. Or, contrairement à toutes les recommandations régionales et en dépit des demandes répétées de notre association, le projet ne prévoit pas de zone de recul entre le stationnement et la piste cyclable.

Cette "zone tampon" est absolument essentielle :

- pour **protéger les cyclistes** du risque d'emportierage, qui constitue le 2<sup>e</sup> accident-type en région bruxelloise (selon le vademécum vélo "*Accidents de cyclistes en région de Bruxelles-Capitale*"). Le vademécum "*Aménagements cyclables séparés de la chaussée*" insiste sur la nécessité de prévoir une zone tampon, et sur le fait que celle-ci ne peut **en aucun cas** être comprise dans la largeur recommandée de la piste cyclable.
- pour **éviter les conflits** entre les passagers débarquant des véhicules en stationnement et les cyclistes circulant sur la piste cyclable.



À l'issue de la commission de concertation, nous constatons qu'il n'est pas prévu de rectifier l'aménagement afin de respecter ce principe élémentaire de sécurité. **Nous demandons que le permis d'urbanisme ne soit pas délivré sans l'adaptation du projet, afin de garantir la plus élémentaire sécurité des cyclistes sur la piste cyclable.**

Les normes contenues dans les guides d'aménagement régionaux sont encore trop peu respectées. Au vu des enjeux en termes de sécurité routière, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité d'inscrire cette "zone tampon" explicitement dans **l'article 7 ("voies cyclables") du futur règlement régional d'urbanisme : "Tout aménagement cyclable qui longe une zone de stationnement doit comporter une zone d'écartement de minimum 0,8 m par rapport à celle-ci."**

En tant que secrétaire d'État à l'Urbanisme, nous vous demandons de prendre ces différentes demandes en considération dans la délivrance du permis d'urbanisme concernant la chaussée d'Alseberg, ainsi que dans la version définitive du futur règlement régional d'Urbanisme.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire d'État à l'Urbanisme, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens,  
Florine CUIGNET  
*Chargée de politique bruxelloise*

Pour le GRACQ Uccle,  
Patricia Duvieusart et Quentin Guinand  
*Coordinateurs*